

4

6

14^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
31 Mai – 18 Juin 2010, Palais des Nations à Genève

DECLARATION d'OCAPROCE International
Sur le Point 6 de l'ordre du jour sur l'UPR-Reports pour l'Egypte

Présentation par: Mme Micheline Makou Djouma,
Présidente, Représentante principale d'OCAPROCE International
auprès de l'Office des Nations Unies

Genève le 11 juin 2010

Ocaproce_internationale@hotmail.com

Monsieur le Président,

OCAPROCE international a examiné attentivement les trois rapports ayant trait à l'Examen Périodique Universel de l'Angola ainsi que le Compte rendu de la TROIKA, et se réjouit de tous les résultats constatés dans lesdits rapports.

Nous notons les recommandations des Etats, adressées au gouvernement égyptien, de même, les observations pertinentes, qui nous préoccupent aussi notamment, l'Egypte a accepté plus de 80 % des recommandations qui lui ont été proposées par les autres pays.

L'Egypte est un grand pays africains riche par son histoire et sa civilisation. Nous sommes fier des progrès réalisé par ce pays, dans le domaine des droits des femmes et de l'approche constructive du gouvernement avec le conseil des droits de l'homme, dans le cadre du processus de l'évaluation périodique universelle. OCAPROCE considère que cela est un bon début et une étape importante dans ce domaine et nous émettons nos souhaits que le gouvernement égyptien puisse renforcer ses efforts en vue de la mise en œuvre effective de toutes les recommandations acceptés.

Nous saluons l'Egypte, pour avoir accepté la recommandation de lever ses réserves émises sur les articles 2, 16 et 29 sur la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes. Nous demandons cependant à l'Egypte, d'expédier ses démarches en cette direction et de considérer la possibilité de la ratification du Protocol additionnel à cette convention. Nous jugeons qu'il est important, de faire en sorte que les législations nationales soient conformes aux obligations internationales de l'Égypte de part sa ratification de la dite convention. L'annonce par l'Égypte de son intention de lever la réserve émise sur l'article 2 de cette convention est un bon début que nous saluons et encourageons vivement.

OCAPROCE se réjouit, que le gouvernement égyptien ait accepté la recommandation concernant l'élimination de toutes formes de violences à l'égard des femmes qu'ils soient de jure ou de facto. Nous demandons à ce pays, d'expédier l'adoption d'une loi qui criminalise toutes formes de violence à l'égard des femmes et de formuler une vision globale à cet égard, afin de faire face à la montée des violences perpétrées contre les femmes dans les sphères privées et publiques. Les efforts du conseil national pour la femme dans ce domaine sont à encourager et nous attendons de voir les résultats concrets dans ce domaine dans le proche avenir.

OCAPROCE invite l'Egypte à doubler ses efforts pour renforcer la participation de la femme dans la vie politique. Nous prenons note des différentes mesures prises à cet égard dont le récent amendement de la loi sur les élections afin d'établir un quota de 64 sièges réservés aux femmes à l'assemblée du peuple. Nous nous demandons pourquoi cela n'a pas été élargi pour couvrir le conseil consultatif. Nous demandons au gouvernement de renforcer les mesures prises pour protéger les femmes candidates dans les élections afin d'élargir leur participation et leur contribution dans la vie politique du pays ainsi que dans ces institutions à tous les niveaux. Nous souhaiterions que le gouvernement et les différents partis politiques en Egypte se mettent d'accord sur des principes directeurs sur la nécessité de présenter un nombre important de femmes dans les élections à venir.

Je vous remercie